

Assemblées des États membres de l'OMPI

Cinquante-cinquième série de réunions
Genève, 5 – 14 octobre 2015

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE NOUVELLE CONSTRUCTION ET DU PROJET DE NOUVELLE SALLE DE CONFÉRENCE

établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. L'objet du présent document est de présenter aux assemblées des États membres de l'OMPI (ci-après dénommées "assemblées") un rapport actualisé sur l'état d'avancement du projet de nouvelle construction et du projet de nouvelle salle de conférence depuis septembre 2014, date à laquelle le dernier rapport sur l'état d'avancement des projets a été soumis aux assemblées (document A/54/11).
2. Un rapport sur l'état d'avancement des projets (document WO/PBC/24/13) a été présenté au Comité du programme et budget de l'OMPI (PBC) à sa vingt-quatrième session (14-18 septembre 2015). Lors de cette session, le PBC a pris la décision suivante : "*Le Comité du programme et budget a renvoyé aux assemblées des États membres de l'OMPI l'examen du rapport final sur l'état d'avancement du projet de nouvelle construction et du projet de nouvelle salle de conférence.*" (document A/55/4, intégrant le document WO/PBC/24/17, voir le point 13 de l'ordre du jour).

LA NOUVELLE SALLE DE CONFÉRENCE DE L'OMPI

3. Il est rappelé que la nouvelle salle de conférence de l'OMPI proprement dite a été achevée à temps pour la vingt-deuxième session du Comité du programme et budget tenue du 1^{er} au 5 septembre 2014, et que la salle et les installations adjacentes situées dans les nouveaux locaux ainsi que les étages rénovés du Bâtiment AB ont été achevés à temps pour accueillir la cinquante-quatrième session des assemblées tenue du 22 au 30 septembre 2014, y compris la cérémonie d'inauguration organisée le 22 septembre 2014. La salle a été utilisée à plusieurs reprises durant l'année écoulée pour des réunions et des manifestations de l'OMPI

ainsi que pour des événements d'autres organisations et entités internationales, dans diverses configurations (par exemple, réunion standard, table ronde interactive, manifestations culturelles).

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX CONCERNANT LES PROJETS

4. S'agissant du projet de nouvelle construction et à la date du présent document, la situation est la suivante en ce qui concerne les travaux à l'intérieur et à l'extérieur du Nouveau Bâtiment qui n'avaient pas été achevés avant septembre 2014 :

- a) *travaux achevés après la session de 2014 du PBC et avant la fin de 2014* : aménagements extérieurs devant le Nouveau Bâtiment, travaux de remplacement et de réparation des fenêtres dans les cages d'escaliers du Nouveau Bâtiment;
- b) *travaux achevés au cours du premier semestre de 2015* : divers petits travaux en suspens; et
- c) *travaux devant être achevés d'ici à la fin de 2015* : travaux de remplacement et de réparation des fenêtres au rez-de-chaussée (qui ont débuté en juin 2015 et qui seront interrompus durant les assemblées de 2015).

5. S'agissant du projet de nouvelle salle de conférence et à la date du présent document, la situation est la suivante en ce qui concerne les travaux qui n'avaient pas été achevés avant septembre 2014 :

- a) *travaux achevés après la session de 2014 du PBC et avant la fin de 2014* : façade extérieure du nouveau Centre d'accès et divers travaux en suspens à l'intérieur et à l'extérieur de la nouvelle salle; et
- b) *travaux achevés au cours du premier semestre de 2015* : derniers travaux en suspens à l'intérieur et à l'extérieur de la nouvelle salle, et aménagements extérieurs et plantations au pied de la nouvelle salle.

SUPERVISION ET AUDIT

6. Le Secrétariat continue de présenter des rapports intérimaires sur les deux projets à l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS).

7. Les six recommandations figurant dans le rapport d'audit établi par la Division de la supervision interne (DSI) en juin 2013 ont été mises en œuvre. Il ne reste plus aucune recommandation en suspens en ce qui concerne ces projets.

8. Sur les 10 recommandations figurant dans le rapport d'audit établi par le vérificateur externe des comptes en août 2014 concernant le projet de nouvelle salle de conférence (document A/54/4, intégrant le document WO/PBC/22/3), huit ont depuis été clôturées par le vérificateur externe, ce qui signifie qu'il en reste seulement deux auxquelles il est actuellement donné suite.

BUDGET ET SITUATION FINANCIÈRE CONCERNANT LES PROJETS

Projet de nouvelle construction

9. Tous les travaux de réparation et de remplacement effectués dans le Nouveau Bâtiment (paragraphe 4.a) et 4.c) ci-dessus) ont été financés et totalement couverts par le montant payé par l'ancienne entreprise générale, comme indiqué dans le précédent rapport intérimaire présenté aux assemblées. Les travaux en suspens mentionnés au paragraphe 4.b) ci-dessus

ont été financés sur le montant de 400 000 francs suisses qui avait été approuvé par les assemblées à leur session de 2014.

Projet de nouvelle salle de conférence

10. Il est rappelé que l'enveloppe budgétaire totale approuvée par les assemblées jusqu'en 2014 s'élevait à 75 200 000 francs suisses (répartis comme suit : 4,2 millions de francs suisses en 2008, 64 millions de francs suisses en 2009, 4,5 millions de francs suisses en 2011 et 2,5 millions de francs suisses en 2014). Le budget total du projet couvre à la fois les travaux de construction et les honoraires des mandataires professionnels.

11. La situation en ce qui concerne les travaux de construction est la suivante. Quatre-vingt-deux entreprises de construction et fournisseurs ont participé à ce projet. Les décomptes de 78 de ces 82 entreprises et fournisseurs ont été entièrement validés et approuvés par toutes les parties. Sur ces 78 décomptes, 72 correspondent aux projections qui ont servi comme base pour l'établissement du document présenté aux assemblées par le Secrétariat (document A/54/11, intégrant le document WO/PBC/22/14). Ces projections ont été établies de bonne foi compte tenu des informations disponibles à l'époque. Les 10 décomptes restants présentent des augmentations supérieures aux projections. Parmi ces 10 décomptes, trois sont en train d'être clôturés, étant entendu que la marge d'incertitude concernant les montants définitifs respectifs est désormais minime.

12. La situation en ce qui concerne les honoraires des mandataires professionnels est la suivante. Vingt-six sociétés spécialisées (ingénieurs, pilote, architectes et autres experts) ont participé au projet. Les décomptes de 20 de ces 26 sociétés, qui ont été entièrement validés et approuvés par toutes les parties, correspondent aux projections de 2014 qui ont servi comme base pour l'établissement du document présenté aux assemblées par le Secrétariat (document A/54/11, intégrant le document WO/PBC/22/14). Ces projections ont été établies de bonne foi compte tenu des informations disponibles à l'époque. Il y a six décomptes qui sont en train d'être vérifiés et discutés. Trois d'entre eux présentent des augmentations supérieures aux projections, étant entendu que la marge d'incertitude concernant les montants définitifs respectifs est désormais minime. Les trois derniers décomptes (prime d'assurance définitive, taxes cadastrales officielles et honoraires) ne présentent pas d'augmentation supérieure aux projections, mais leurs montants définitifs ne seront connus qu'à la clôture globale de la mise en œuvre du projet.

13. En ce qui concerne les augmentations de coût supérieures aux projections effectuées par le Secrétariat en 2014, concernant tant les travaux de construction que les honoraires des mandataires professionnels, le Secrétariat rappelle que, ainsi qu'il a été indiqué précédemment au PBC et aux assemblées, les principales raisons expliquant cette situation sont les suivantes : i) les quantités réelles utilisées (en ce qui concerne plusieurs contrats fondés sur un mètre) ont été nettement supérieures à ce qui avait été calculé au départ par les spécialistes dans les cahiers des charges initiaux; ii) les retards supplémentaires enregistrés dans la phase de construction, en raison notamment d'un manque de coordination interdisciplinaire par les spécialistes et d'un manque de réactivité de la part de certaines entreprises; et iii) la plupart des entreprises de construction et des fournisseurs, n'ayant pas prévu que les travaux se prolongeraient au-delà du printemps 2014, ont pris des engagements par ailleurs et ont éprouvé de ce fait des difficultés à répondre de façon flexible et coordonnée, et en temps opportun, aux demandes auxquelles ils ont été confrontés, ce qui a entraîné des retards supplémentaires dans les travaux. Les factures finales des entreprises ont fait l'objet d'une vérification conformément aux obligations contractuelles découlant du mandat de chaque société spécialisée et, d'une manière générale, aux normes de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (ingénieurs, conducteur de travaux, architecte et pilote) avant d'être validées par la direction du projet. C'est dans le cadre de ce processus qu'ont été vérifiées les quantités et autres variables, ainsi que la portée, la nature et le coût des modifications apportées au projet.

14. À la date d'établissement du présent document, le Secrétariat est en mesure de rendre compte de l'état des discussions avec les entreprises et sociétés concernant leurs comptes de clôture et, dans plusieurs cas, la part de responsabilité de chacune dans l'augmentation des coûts de construction au-delà des projections de 2014 du Secrétariat. Ces discussions ont été achevées en ce qui concerne 102 des 108 entités au total, et elles sont entrées en phase finale en ce qui concerne les six restantes sur les 108 (trois entreprises et trois sociétés spécialisées). Le Secrétariat a fait et continuera de faire tout son possible pour préserver les intérêts de l'Organisation et pour être en mesure de s'acquitter des montants dus aux entreprises et aux sociétés restantes. À cet égard, le Secrétariat a veillé et continuera à veiller à ne pas compromettre la phase finale des discussions en cours avec les quelques parties restantes en ce qui concerne les comptes de clôture et la part de responsabilité de chacune. Le Secrétariat a en particulier à cœur de ne pas manquer l'opportunité de clôturer de manière raisonnable et à l'amiable les décomptes avec les parties concernées, tout en évitant de devoir recourir à l'arbitrage pour régler les questions en suspens.

15. Le Secrétariat est donc en mesure d'informer les assemblées du fait que, bien que le montant final et définitif concernant le coût total du projet ne puisse être déterminé avec exactitude pour les raisons susmentionnées, le montant supplémentaire maximum nécessaire pour clôturer tous les comptes avec la totalité des entreprises et des sociétés et honorer l'ensemble des factures (déjà convenues avec les entreprises et les sociétés ou en cours de validation et d'approbation) ne devrait pas dépasser 3,5 millions de francs suisses, en sus des 75,2 millions de francs suisses du budget approuvé pour le projet.

RAPPORT SUR LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DES PROJETS

16. Le Secrétariat informe les assemblées qu'il établira un rapport sur les enseignements tirés des deux projets en vue de sa présentation aux assemblées par l'intermédiaire du PBC à leurs sessions de 2016.

CONCLUSION

17. Le paragraphe de décision ci-après est proposé.

18. Les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

a) ont pris note du contenu du Rapport sur l'état d'avancement du projet de nouvelle construction et du projet de nouvelle salle de conférence (document A/55/11), notamment le fait que des discussions sont en cours avec les trois entreprises et les trois sociétés spécialisées restantes en ce qui concerne leurs décomptes;

b) ont pris note du fait que le Secrétariat

i) a fait le maximum pour réduire autant que

possible le montant des ressources supplémentaires éventuellement nécessaires pour l'achèvement et la clôture de tous les décomptes relatifs au projet de nouvelle salle de conférence,

ii) avait clôturé la quasi-totalité (102 sur 108) des décomptes relatifs au projet de nouvelle salle de conférence avant les assemblées de 2015 et qu'il mettrait tout en œuvre pour clôturer les six décomptes restants dès que possible après les assemblées,

c) ont approuvé à titre exceptionnel la proposition tendant à ce que toute dépense supplémentaire éventuellement nécessaire pour l'achèvement et la clôture du projet de nouvelle salle de conférence en sus du budget approuvé de 75,2 millions de francs suisses pour ce projet, à concurrence de 3,5 millions de francs suisses, soit couverte par l'enveloppe budgétaire globale qui figure dans le programme et budget approuvé de l'exercice biennal 2014-2015.

[Fin du document]